



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mars 2026

**OBJET : Sécurisation du groupe scolaire François Mignot de Pont-Rouge – Demande de subvention**

**PRESENTS :** M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, M. R. KELLER, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, M. S. MOREL, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

**POUVOIRS :**

**ABSENTS :**

Mme Sylvie ALPHONSE a été élue secrétaire.

**Délibération N° : 45/2026**

**Nomenclature :** 9.1

**Domaine :** Direction Technique Aménagement et Environnement

**Le rapporteur : Monsieur Raphaël DA SILVA**

Le Rapporteur EXPOSE

VU l'article R. 741-1 du Code de la sécurité intérieure,

VU l'article L. 411-4 du Code de l'Education,

VU la circulaire ministérielle du 8 juin 2023 relative à l'élaboration du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) dans tous les établissements scolaires.

CONSIDERANT qu'une subvention peut être demandée dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour les projets relatifs à la sécurisation des établissements scolaires contre le risque d'intrusions extérieures malveillantes.

CONSIDERANT qu'une subvention peut être demandée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet de sécurisation du groupe scolaire François Mignot de Pont-Rouge consiste en l'installation d'un système d'alerte PPMS permettant la diffusion d'une alerte.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 13 670€HT soit 16 404€TTC.

Le plan de financement prévisionnel se compose de la façon suivante :

- 4 101€ demandés à L'Etat représentant 30% du budget ;
- 6 835€ demandés à la Région AURA représentant 50% du budget.

- 2 734€ financés par la commune soit 20% du budget.

Le Rapporteur PROPOSE d'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat et de la Région AURA.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur  
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE le plan de financement présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès de l'Etat et de la Région AURA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

**Modalités de vote : Unanimité (29 votants)**

La secrétaire de séance  
Sylvie ALPHONSE



Le Maire  
Christophe REVIL



Date d'affichage: 7/04/2016

Date de retrait: 7/06/2016